DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Une convention de partenariat entre la CARL et le syndicat des producteurs de Légumes de France pour développer des projets agricoles

Publié le 09 mai 2022

ans le cadre de sa compétence "Développement économique" dont l'agriculture est un axe essentiel, la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant a signé le 5 mai 2022 une convention de partenariat avec le Syndicat des Producteurs de Légumes de France.

Cette convention signée en présence du président, Cédric CORNET et de la Vice-Présidente, Myriam BROSIUS pour la CARL et de Jacques ROUCHAUSSE, président de Légumes de France, a pour objet d'accompagner et d'assister la CARL autour de ses projets agricoles menés sur le territoire.

Il sera question d'activer la dynamique des réseaux du syndicat, notamment pour la mise en œuvre du Marché d'Intérêt Communautaire (MIC), inscrit au Plan Pluriannuel d'Investissement, qui devrait être implanté sur la commune de Saint-François.

C'est dans cette perspective que la CARL et Légumes de France envisagent leur collaboration, en complément des autres instances chargées de l'agriculture sur le territoire, tels que l'Etat, la Région Guadeloupe, le Département de Guadeloupe, la Chambre d'Agriculture, la SAFER...

La mise en œuvre du projet de collaboration démarrera par un diagnostic constitué de préconisations et de l'établissement d'un plan d'action. Les relations entre les deux parties seront facilitées grâce à la présence sur le territoire guadeloupéen d'une antenne du syndicat.

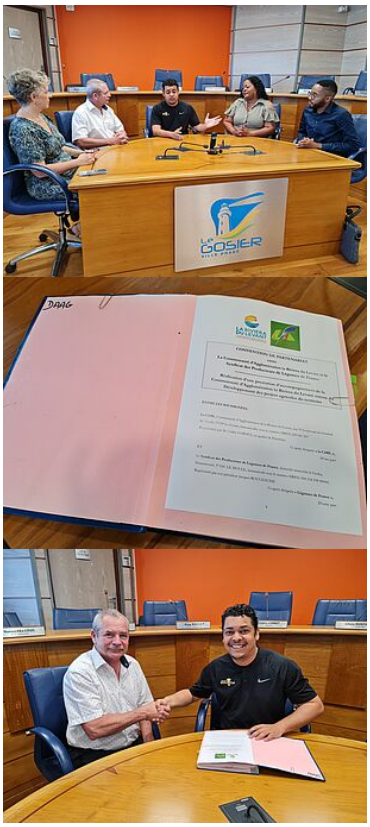

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LA RIVIERA DU LEVANT
93 Bd du Général de Gaulle
97190 Le GOSIER
0590 48 47 47
carl@rivieradulevant.fr

HORAIRES :
lundi, mardi et jeudi :
07h30 - 13h00 / 14h30 - 17h00 ;
mercredi et vendredi :
07h30 - 13h00